



Bulletin d'Informations Communales

Avril 2023

— BARJAC —

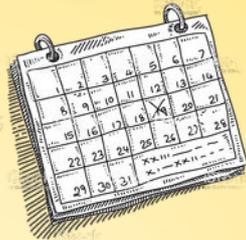
n° 119

Sommaire

Aides à l'habitat	2
Ça s'est passé cet hiver	3
Vie municipale	4-7
Conseils municipaux de mars et avril	
L'école de Barjac en voyage !	7
État-civil	7
Vie associative	8
Marché aux Puces et Club du Cénaret	

Agenda

En attendant le bulletin « Spécial Été » de juin et le programme des festivités de juillet à septembre, voici quelques dates à noter :



16 juillet : Bric-à-Brac gourmand

19 juillet : « visite papote »

5-6 août : fête du village

25-27 août : Festival du clown

Inscription à l'école publique

des enfants nés en 2020 et 2021 ainsi que les enfants des nouveaux arrivants

Vous pouvez prendre contact avec la Directrice de l'école au 04.66.47.01.24 afin d'inscrire votre enfant pour la prochaine rentrée scolaire.



Retrouvez le bulletin en couleur sur votre tablette ou téléphone en scannant ce Qr-code



Après 3 années marquées par des crises internationales qui nous ont bousculé dans notre quotidien et dans notre vie sociale, nous reprenons tranquillement le rythme de notre vie de village.

C'est à peine le printemps que l'été se dessine déjà avec l'attente de retrouvailles festives et gourmandes pour tous les âges. Nos écoliers ont pu enfin vivre une année sans restrictions et renouer avec deux beaux projets de voyage, financés en partie par l'activité de l'APE et de son marché aux puces. Nos aînés du Cénaret préparent avec impatience le 40ème anniversaire de leur club pour cet automne (ils nous en diront davantage dans le prochain numéro).

Les projets se poursuivent dans le village et les hameaux, Ces deux derniers mois ont été rythmés par la préparation du budget et la poursuite de réflexions pour les prochains aménagements, notamment sur Méjantel et Pierrefiche.

Seule ombre à l'horizon, la sécheresse inhabituelle de cet hiver vient s'ajouter à celles des saisons précédentes et la question de la ressource en eau risque fort de se présenter à nouveau. Cette année encore, nous faisons confiance au bon sens de tous pour utiliser au plus juste cette richesse que nous avons réussi à économiser et à partager l'an passé.

Bon printemps à tous,

L'équipe municipale

Correspondante locale Lozère Nouvelle :

Béatrice Gaillard

Installée depuis 30 ans à Barjac, dynamique et motivée, elle a à cœur de participer à la vie locale et rendre compte des initiatives et informations sur l'ensemble du territoire communal (Barjac, mais aussi ses hameaux).

N'hésitez pas à prendre contact avec elle, au 06 45 35 15 22 (laisser un message) ou par courriel à beatrice.gaillard1@gmail.com

PROPRIÉTAIRES
DE LA COMMUNE DE BARJAC :
DES AIDES POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Dans le cadre de l'OPAH Cœur de Lozère (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), Oc'teHa réalise (sous l'égide de la Communauté de Commune Cœur de Lozère) une mission spécifique de repérage ciblé des ménages et logements potentiellement éligibles aux aides de l'Anah pour l'amélioration de l'habitat.

Pour vous aider à entreprendre des travaux d'amélioration de votre logement, le Conseil Départemental de la Lozère et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) mobilisent des subventions importantes, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Vous pouvez ouvrir droit à des aides en tant que propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs sous certaines conditions.

Ces subventions peuvent porter sur vos travaux d'économie d'énergie, sur l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement, ainsi que pour la remise en état de bâtis dégradés...

Oc'teHa a été missionné pour intervenir auprès des propriétaires et les guider dans la constitution des dossiers de demandes de subvention.

Les missions d'OC'TEHA

- ✓ Une information et un conseil adapté et individualisé
- ✓ Un conseil technique, financier et administratif d'aide à la décision (**évaluation énergétique gratuite**)
- ✓ Un accompagnement personnalisé pour l'élaboration des dossiers de demande de financements auprès de nombreux organismes et un suivi de l'élaboration à l'aboutissement du projet tant technique et financier qu'administratif.

Où se renseigner ?

N'hésitez pas à prendre contact avec OC'TEHA pour tout savoir sur les aides dont vous pouvez bénéficier ! Ses conseils sont gratuits et sans engagement !

OC'TEHA

8 rue Charles Morel – 48000 MENDE

04.66.31.13.33 habitat48@octeHa.fr



Les conditions principales d'éligibilité sont :

- ✓ être propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement de plus de 15 ans
- ✓ pour les propriétaires occupants : ne pas dépasser les plafonds de ressources Anah ci-dessous (revenu fiscal de référence)

Nombre de personnes composant le ménage	MaPrimeRénov' Bleu RFR	MaPrimeRénov' Jaune RFR
1	< 16 229 €	< 20 805 €
2	< 23 734 €	< 30 427 €
3	< 28 545 €	< 36 591 €
4	< 33 346 €	< 42 748 €
5	< 38 168 €	< 48 930 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €

EXEMPLE DE REALISATION

Description du projet :
Un ménage aux ressources très modestes a isolé ses combles et changé sa chaudière.
Montant des travaux: 14 500€ HT ; 15 297€ TTC

Gain énergétique estimé à environ 38%.

Subventions :
- ANAH: 50% du montant HT des travaux soit 7 250 €
+ prime Habiter Mieux de 1 450 €
- Région Occitanie: Eco chèque de 1 500 €
Reste à charge: 5 097€

Ça s'est passé cet hiver

Samedi 28 janvier, l'inauguration du bâtiment communal rénové s'est déroulée en présence de nombreux Barjacois et personnalités officielles.

M. le préfet de la Lozère, Philippe CASTANET, la présidente du Département Sophie PANTEL, le député Pierre MOREL à L'HUISSIER, la sénatrice Guylène PANTEL, Aurélie MAILLOLS représentant Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie, ainsi que Philippe MARTIN représentant de la communauté de communes Cœur de Lozère étaient présents pour couper le ruban d'inauguration.

Dans leur discours, les élus ont souligné l'importance d'une salle des fêtes dans la vie sociale d'un village et le besoin de soutenir des projets forts en terme de services à offrir dans les territoires ruraux. Restauration réussie pour une salle des fêtes dotée d'équipements scéniques et de vidéoprojection ainsi que d'une nouvelle cuisine fonctionnelle. La mairie abritant l'Agence postale a, elle aussi, profité de cette rénovation, notamment sur le plan énergétique avec une nouvelle isolation complète du bâtiment.

Cette opération a pu être menée avec le soutien financier des partenaires que sont l'État, dans le cadre du Plan de Relance, le Département de la Lozère, à travers les contrats territoriaux avec les communes rurales, la Région Occitanie et aussi le concours de fonds européens du FEADER. La qualité de travail des artisans retenus et la coordination efficace de Jean Philibert et de l'architecte Anne Delmas ont permis la réussite de ce projet.

En ce début d'année, la Compagnie « 1, 2, 3... Soleils » a été la première à jouer sous les projecteurs de l'espace scénique avec sa pièce « l'enfant sauvage » avant une étape d'une soirée « Contes et Rencontres » et du récital de poésie slam de Jérôme Pinel.

Le maire de Barjac Francis BERGOGNE, entouré de son conseil municipal, a fait visiter aux participants les installations de cette salle communale qui pourra offrir une qualité d'accueil au plus près des besoins des manifestations culturelles, des séminaires de travail, et bien sûr des réceptions et fêtes de familles



Compte rendu de la séance du conseil municipal - mardi 7 mars 2023

Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de gestion de la Lozère – 2023_01 [unanimité]

Charte d'engagement des employeurs publics lozériens - CDG48 – 2023_02 [unanimité]

Délibération fixant le taux de promotion relatif aux avancements de grade – 2023_03 [unanimité]

Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police - 2023 – 2023_04 [unanimité]

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide d'un montant de 15 756.34 € HT auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :

1. Un garde-corps à Raspaillac afin de sécuriser la rue (travaux effectués par l'entreprise JBS)
2. Aménagement du parking place de la Ginèze (travaux effectués dans le cadre du programme de voirie 2022)
3. Mise en accessibilité de la salle des fêtes : - main courante escalier ; bandes podotactiles ; création parking "handicapé" + enrobé (travaux effectués par l'entreprise SOMATRA)

Remplacement des menuiseries extérieures au logement de Pierrefiche et au logement de l'ancien presbytère- demande de subvention – 2023_05 [unanimité]

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer toutes les menuiseries (fenêtres et porte) du logement de Pierrefiche ainsi que les portes des logements de l'ancien presbytère.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du département de la Lozère au titre du Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT) dans le cadre des contrats territoriaux 2022-2025.

Budget prévisionnel :	13 778,00 € HT
Département :	4 133,00 € (30 %)
Part communale :	9 645,00 € (70 %)

Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et régularisation foncière au hameau des Cayres – 2023_06 [Annule et remplace la délibération 2021_54] [unanimité]

Monsieur le maire présente les projets de la commune qui vont faire l'objet d'une procédure d'enquête publique unique :

- Mise à jour de tableau de classement de la voirie communale
- Régularisation foncière de l'emprise de la voirie communale au hameau des Cayres. En effet, cette nouvelle voirie a été créée en 1972 sans régulariser son emprise foncière.

La régularisation foncière de cette nouvelle voie concerne 4 intervenants : Commune de Barjac, M. et Mme Gilbert BOUNIOL, la SCI NORDIC HOME LOZERE et M. et Mme Frédéric BELLORGE.

- * La SCI NORDIC HOME LOZERE cèdent à la Commune 323 m² issus de leur parcelle ZC114 pour une valeur de 1230,00 €
- * M. et Mme Frédéric BELLORGE cèdent à la Commune 63 m² issus de leur parcelle ZC115 et ZC123 pour une valeur de 240,00 €
- * M. et Mme Gilbert BOUNIOL cèdent à la Commune 268 m² issus de leurs parcelles ZC120 et ZC 122 pour une valeur de 1 021,00 €

* La Commune de Barjac cède à M. et Mme Gilbert BOUNIOL une partie du Domaine Public Communal pour une valeur de 1 021,00 €

Ainsi la Commune est redevable de :

- 240,00 € au profit de M. et Mme Frédéric BELLORGE
- 1230,00 € au profit de La SCI NORDIC HOME LOZERE

Par contre, aucune soulte n'est à prévoir dans le cadre de l'échange entre la Commune et M. et Mme Gilbert BOUNIOL.

Le Maire précise que cette portion de voirie communale devant être cédée à M et Mme Gilbert BOUNIOL a cessé en pratique d'être affectée à l'usage du public depuis janvier 1970 (délibération du 18 janvier 1970)

L'accès au hameau des Cayres s'effectue depuis la RD42 par la voie nouvelle objet de la régularisation foncière en cours.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

Décide de mettre à l'enquête publique le nouveau tableau de classement de la voirie communale et la procédure de régularisation foncière au hameau des Cayres ;

Décide du déclassement de la portion de voirie communale traversant la propriété Bouniol aux Cayres et décide d'engager la procédure d'aliénation de cette portion de voirie ;

Décide la régularisation foncière de l'emprise de la nouvelle voie desservant le hameau des Cayres depuis la Route Départementale N°42 tel que présenté dans les documents réalisés par le cabinet Boissonnade et ARRUFAT, géomètres experts à Mende;

Décide la cession de la partie du Domaine Public Communal échangé avec M. et Mme Gilbert BOUNIOL

Choisit M. Jean-Pierre Barrère comme commissaire enquêteur ;

Autorise M. le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaires à cette affaire.

Motion de soutien Ligne BEZIERS-NEUSSARGUES – 2023_07 [unanimité]

Le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir le Comité Pluraliste de Réhabilitation, de Défense et de Promotion de la ligne SNCF Béziers-Neussargues-PARIS pour le maintien et la modernisation des trains avec des horaires attractifs.

Le Comité Pluraliste a décidé d'ouvrir une enquête/sondage pour la mise en circulation de trains de nuit dans le Massif Central, en direction de Nîmes, Béziers et Aurillac.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour soutenir cette action.

Compte rendu de la séance du conseil municipal mardi 4 avril 2023

Vote des taxes locales 2023 – 2023_09 [unanimité]

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir le budget prévisionnel 2023 sans augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales. Après avoir rappelé les taux 2022, il propose de les reconduire pour 2023 ce qui est adopté par le Conseil Municipal :

	Taux de référence 2023
Taxe Foncière (bâti)	42.68
Taxe Foncière (non bâti)	201.05
Taxe d'habitation	10.60

Participation des Communes aux frais de fonctionnement de l'école – 2023_10 [unanimité]

Monsieur le Maire rappelle que suite au rattachement de la commune de Barjac à la Communauté de Communes Cœur Lozère au 1er janvier 2017, la compétence scolaire (gérée auparavant par la Communauté de Communes du Pays de Chanac) incombe désormais à la commune de Barjac.

Vu la délibération 2018_90 en date du 22 octobre 2018 de la Commune de Chanac fixant le coût de participation des communes au fonctionnement des écoles à 1 000 € par élève pour les Communes des Salelles, Cultures, Chanac et Esclanèdes,

Considérant que pour les communes qui ne disposent pas d'école, il y a lieu de procéder à la répartition des charges de fonctionnement en matière scolaire des élèves inscrits à l'école de Barjac, il propose à l'assemblée d'acter un montant de participation par élève identique à celui de la commune de Chanac, soit 1 000 € par enfant pour de l'année 2023 ; ainsi cette délibération du Conseil Municipal permettra aux parents des communes concernées de mettre leur enfant dans l'école de leur choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 1 000 € par élève le coût de participation des communes ne disposant pas d'école au fonctionnement de l'école de Barjac pour l'année 2023.

Vote du compte administratif complet - Barjac - 2023_11

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Anne-Marie SOBLECHERO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par la 1^{ère} adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		50 000.00		419 663.80		469 663.80
Opérations de l'exercice	531 049.41	775 215.95	1 004 028.55	540 340.94	1 535 077.96	1 315 556.89
TOTAUX	531 049.41	825 215.95	1 004 028.55	960 004.74	1 535 077.96	1 785 220.69
Résultat de clôture		294 166.54	44 023.81			250 142.73
				Restes à réaliser	19 041.25	
				Besoin/excédent de financement Total		231 101.48
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		63 250.93

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

197 299.47	au compte 1068 (recette d'investissement)
96 867.07	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du budget primitif - Barjac - 2023_12Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à **1 606 180.70 Euros**.**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	249 340.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	289 100.00
014	Atténuations de produits	23 000.00
65	Autres charges de gestion courante	51 960.00
66	Charges financières	11 500.00
67	Charges spécifiques	100.00
023	Virement à la section d'investissement	62 960.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 017.07
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		735 977.07

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	10 300.00
70	Produits des services, du domaine, vente	42 800.00
73	Impôts et taxes	342 600.00
74	Dotations et participations	196 200.00
75	Autres produits de gestion courante	47 000.00
76	Produits financiers	10.00
77	Produits spécifiques	200.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	96 867.07
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		735 977.07

SECTION D'INVESTISSEMENT- DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	117 600.00
21	Immobilisations corporelles	254 414.15
23	Immobilisations en cours	364 473.03
16	Emprunts et dettes assimilées	57 000.00
041	Opérations patrimoniales	32 692.64
001	Solde d'exécution section investissement	44 023.81
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		870 203.63

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	463 234.45
10	Dotations, fonds divers et réserves	38 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	197 299.47
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	62 960.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 017.07
041	Opérations patrimoniales	32 692.64
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		870 203.63

Cession foncière par acte authentique reçu en la forme administrative – 2023_13 à 2023_21

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs parcelles ont été incorporées au domaine privé communal dans le cadre des Biens Vacants et sans Maître et qu'elles peuvent être aliénées sans désaffectation ni déclassement préalable. Considérant que ces biens ne revêtent aucune utilité pour l'exercice des politiques publiques de la commune et considérant les offres d'achat présentées

Le Conseil précise que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur et décide de céder :

- la parcelle cadastrée B429 d'une contenance de 5 270 m² au prix de 843 € à M. Denis BOULET.
- la parcelle cadastrée B268 d'une contenance de 6 120 m² au prix de 1 897 € à M. Denis BOULET.
- la parcelle cadastrée B580 d'une contenance de 390 m² au prix de 121 € à M. Denis BOULET.
- la parcelle cadastrée A511 d'une contenance de 3 840 m² au prix de 384 € à M. David SOULIÉ
- la parcelle cadastrée A 907 d'une contenance de 4 830 m² au prix de 387 € à M. Robin LAFFITE.
- la parcelle cadastrée B816 d'une contenance de 1 450 m² au prix de 116 € à M. Simon MONNIER
- la parcelle cadastrée B817 d'une contenance de 3 050 m² au prix de 244 € à M. Simon MONNIER
- la parcelle cadastrée E90 d'une contenance de 3 100 m² au prix de 868 € à M. Sébastien DURAND
- la parcelle cadastrée E241 d'une contenance de 2 870 m² au prix de 344 € à M. Sébastien DURAND
- la parcelle cadastrée E243 d'une contenance de 5 650 m² au prix de 678 € à M. Sébastien DURAND
- la parcelle cadastrée ZA14 d'une contenance de 2 500 m² au prix de 300 € à M. Sébastien DURAND
- la parcelle cadastrée ZA16 d'une contenance de 2 170 m² au prix de 260 € à M. Sébastien DURAND
- la parcelle cadastrée E147 d'une contenance de 460 m² au prix de 55 € à M. Christophe BOULET
- la parcelle cadastrée A692 d'une contenance de 136 m² au prix de 408 € à M. Christian SAINT LÉGER
- la parcelle cadastrée E663 d'une contenance de 41 m² au prix de 400 € à M. Stéphane VIDAL
- la parcelle cadastrée ZB80 d'une contenance de 11 350 m² au prix de 2 157 € à M. Raymond BRUN en demandant qu'une servitude de passage soit établie sur cette parcelle pour accéder à la parcelle ZB 82, propriété de la Commune de Barjac.

Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel – 2023_22

L'école de Barjac en voyage !

Tous les élèves de l'école sont partis en voyage scolaire avec nuitées cette année : les élémentaires du CP au CM2 sont partis en classe « urbaine » à Toulouse pendant 4 jours pour découvrir une grande ville, ses musées (muséum d'histoire naturelle, cité de l'espace, musée d'art moderne, halle des machines), ses modes de transport (péniche, métro), son organisation (centre ville historique, banlieue) et les élèves de maternelle de la TPS à la GS sont partis 3 jours à Leucate, à la découverte du milieu marin. Au programme la plage et ses trésors naturels mais aussi les déchets que la mer transporte et dépose, la pêche à pieds et bien sûr la vie sans les parents mais avec les copains !

L'école remercie l'Association des Parents d'Élèves pour le financement de ces projets hors normes si riches pour les élèves, les ATSEM de maternelle Nathalie et Katia qui nous suivent dans tous les projets et l'équipe d'accompagnateur-trices bénévoles sans qui ces sorties ne seraient pas possibles à organiser : Anne-Marie, Sophie, Christine et Kevin.



État-Civil

Naissances :

Roxane LAFFITTE née le 7 février 2023

Octave TRELOULET né le 01 avril 2023

Alba SIOTTO née le 19 avril 2023

Décès:

Marie PALMIER RABIER le 11 mars 2023

Vie associative



Marché aux Puces de l'APE Dimanche 7 mai ... et soirée Moules-Frites le samedi soir !

Le marché aux Puces de l'Association des Parents d'Élèves de l'École de Barjac aura lieu le dimanche 7 mai toute la journée. Comme d'habitude, de nombreux exposants seront installés dès le petit matin dans l'avenue de la Résistance et autour de la place du village pour une journée animée et riche en bonnes affaires !

Tout au long de la journée, la buvette sera en place sur la place pour boire un café, manger une part de gâteau, une crêpe... et le midi des sandwiches et des frites seront proposés. Rappelons que les bénéfices du Marché aux puces servent à financer les projets de l'école pour les enfants. Ainsi cette année, tous les enfants de l'école sont partis en voyage scolaire. Fin mars, les maternelles sont allés à Leucate pour une classe de mer et les élémentaires ont passé 4 jours à Toulouse.

Si vous voulez participer comme exposant, les places disponibles sont visibles sur le plan interactif dont le lien figure sur site internet de l'APE <https://www.apebarjac.fr/> Vous pouvez également y télécharger le bulletin d'inscriptions (des bulletins papiers sont également disponibles à la mairie et à l'épicerie). Les bulletins complétés avec le chèque sont à retourner dans la boîte aux lettres de l'APE qui se situe au niveau du portail de l'école.

Nous espérons vous voir nombreux lors de ce week-end du 6 et 7 mai ! Nous tenons à renouveler nos remerciements aux habitants, notamment les riverains de l'avenue de la Résistance qui sera fermée à la circulation et interdite de stationnement le jour du marché aux puces.



Voici le programme des activités pour le 2^{ème} trimestre 2023

Jeudi 27 avril :

Projection du film " ADOPTE UN VEUF " (comédie)

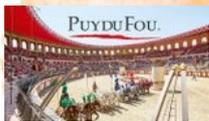
Jeudi 11 mai :

Concours de pétanque suivi d'un repas à Barjac



Mardi 16 mai : Journée de la forme

Vendredi 2 juin : Journée Randonnée



Mercredi 14 juin :

Départ du Voyage au Puy du Fou
(4 jours)

Dimanche 25 juin :

Pique-nique



Vendredi 7 juillet :

Sortie sur l'Aubrac

Club « Le Cénaret »



Programme hebdomadaire :

Marche : tous les vendredis

Pétanque : tous les mardis

Après-midi récréative 1 jeudi sur deux à la salle.

Contacts et Renseignements :

André 0670730706

Claude 0781422500

Martine 0466327949 bimartin@orange.fr